

L'UE doit traiter les sans-abri comme des titulaires de droits, pas comme des criminels

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Avec un PIB par habitant supérieur à 30 000 €, l'Union européenne est l'une des régions les plus riches du monde et ses États membres se targuent d'avoir mis sur pied des programmes sociaux solides pour aider les demandeurs d'emploi et les familles à faibles revenus.

Pourtant, un cinquième de la population – soit 91,4 millions de personnes – y est toujours menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale, et l'accès au logement reste difficile pour de nombreux Européens. Au moins 700 000 personnes dorment dans la rue chaque nuit dans l'UE. Et, selon une enquête d'Eurostat, trois personnes sur 100 déclarent avoir déjà dû vivre temporairement chez des proches tandis qu'une personne sur 100 déclare avoir déjà vécu à la rue, dans un hébergement d'urgence ou temporaire ou dans un endroit non adapté au logement.

Compte tenu du décalage entre les ressources disponibles, d'une part, et la persistance de la pauvreté et du sans-abrisme, d'autre part, ces chiffres ne sont pas simplement une source d'embarras: ils font du sans-abrisme une crise de droits humains.

La nécessité d'un contrôle rigoureux

Du fait notamment de la crise de Covid-19, la lutte contre l'exclusion sociale connaît aujourd'hui une forte impulsion dans l'UE. Le lancement de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme lors d'une conférence de haut niveau, organisée le 21 juin prochain par la Commission européenne et la présidence portugaise de l'Union, s'inscrit dans cette dynamique.

Les États membres de l'UE signeront une déclaration exprimant

leur détermination à lutter contre le sans-abrisme. Mais ces engagements risquent de demeurer lettre morte, s'ils ne font pas l'objet d'un contrôle rigoureux obligeant chacun à rendre des comptes: c'est pourquoi le travail de cette plateforme doit prendre appui sur le socle que fournissent les droits fondamentaux.

En tant que parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tous les États membres de l'UE se sont déjà engagés à prévenir et à éliminer le sans-abrisme, à mettre fin aux expulsions forcées et à garantir l'accès à des voies de recours en cas de violation.

Regarder la réalité en face

Pour s'acquitter de cette obligation, cependant, trois défis de-

vraient être relevés. Il faut d'abord accepter de regarder la réalité en face, et prendre la véritable mesure du phénomène que l'on veut combattre: bien qu'il existe diverses recommandations, tant au niveau international qu'europpéen, sur la façon de mesurer le sans-abrisme, les données fiables font encore défaut dans l'UE. Cela complique à la fois l'élaboration des stratégies et le suivi des progrès réalisés.

Les gouvernements ne devraient pas se contenter de quantifier le phénomène: conformément à leurs engagements dans le cadre des Objectifs de développement durable (cible 17.18), ils devraient également réunir

des données désagrégées (par revenu, sexe, ethnie, âge, statut migratoire, etc.) afin d'identifier les groupes les plus à risque et, par conséquent, prévenir le sans-abrisme.

L'absence de données constitue en effet un obstacle à l'action: trop souvent, les problèmes qui ne sont pas mesurés restent invisibles pour les décideurs politiques et ne sont pas considérés comme une priorité, même par le grand public.

Le deuxième défi tient au fait que

